



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

Présent-e-s :

M. Pierre TORRI, Président

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Sylvain DUPRAZ, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Membre du Bureau

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Rosa Maria FERRI ELIAS, Marion LOGEAN, Véronique ÖZAZMAN, Alexandra SAAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Teo KUTNER, Nicolas LENOIR, Marco SOLARI et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

MM. Luis BRUNSCHWEILER et Cédric EPENYOY

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING (*sur la base de l'enregistrement*)

ORDRE DU JOUR :

- 1. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020**
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 4. Communications du Conseil administratif**
- 5. Rapports des commissions :**
 - a) Sociale et enfance du 24 septembre**
 - b) Environnement et infrastructures du 28 septembre**
 - c) Sécurité du 5 octobre**
 - d) Finances du 8 octobre**

e) Culture du 12 octobre

6. Constitution d'une commission Ad hoc Naturalisations et élection de ses membres

7. Propositions du Conseil municipal

A. Projets de délibération

- a) D 08-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 1'661'850.- en vue de financer la soulte relative à l'échange de catégories de droits à bâtir avec la Fondation Emma Kammacher (FEK) au sein du PLQ du Rolliet
- b) D 13-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 260'000.- visant la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur l'enveloppe extérieure des bâtiments de la Mairie (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille Ecole), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates
- c) D 14-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 45'000.- pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates
- d) D 16-2020 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 59'550.- destiné à l'octroi d'une subvention extraordinaire au jardin d'enfants Les Abeilles à Plan-les-Ouates

B. Proposition

- a) Pr 01-2020 P : Désignation des Présidents et Vice-présidents des bureaux de vote en 2021

8. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 02-2020 P : Pour la réhabilitation des bâtiments sis route de Saint-Julien N° 137-139-141 (parcelles N° 2323 et 4544) à Plan-les-Ouates

9. Questions

10. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Torri, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse les absences de Mme Monbaron, de MM. Brunschweiler et Epenoy et informe que MM. Favre et Gillet rejoindront la séance avec un peu de retard.

1. **PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président demande à l'assistance de se lever. Il donne alors lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer ».

A l'issue de cette lecture, le **Président** demande à M. Jérémy Ducrest, qui succède au sein de ce Conseil municipal à M. Francisco Valentin, pour le MCG, de lever la main droite et de répondre par les mots :

'Je le jure' ou 'Je le promets'.

M. Ducrest prête serment en déclarant : 'Je le jure', sous les applaudissements de l'assistance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 19 voix pour et 1 abstention, sans modification.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 22 octobre 2020 et s'achèvera le 30 novembre 2020.

3.2 Désignation des Présidents et Vice-présidents des bureaux de vote en 2021

Le Président informe qu'après le vote de la proposition Pr 01-2020 P désignant les Présidents et Vice-présidents des bureaux de vote en 2021, les conseillers municipaux concernés seront invités à signer les formulaires auprès de Mme Patrizia Melli.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

4.1 Inauguration du hameau Ulysse

M. Magnin annonce que le hameau Ulysse (issu d'une motion déposée au Conseil municipal il y a deux ans) a récemment été inauguré. Neuf nouveaux studios, lesquels sont d'ores et déjà habités, ont donc été installés en collaboration avec Carrefour-Rue.

4.2 Projet *engage.ch*

M. Magnin informe que le projet *engage.ch*, qui demande aux jeunes des communes de Plan-les-Ouates, Bernex et Perly, de mettre sur un site internet les projets qu'ils aimeraient voir émerger sur cette région, a débuté. Plus de 20 projets ont déjà été déposés en ligne. Le Parlement suisse des jeunes, administrateur du site, n'a jamais vu un tel succès dès le départ de la mise en ligne. Pour la suite des événements, une séance importante aura lieu le 18 novembre 2020 avec les membres du groupe, dont certains conseillers municipaux font partie, pour la sélection d'un certain nombre de projets en vue d'une possible réalisation.

4.3 Signature d'une convention avec la Fondation Genevoise de Désendettement

M. Magnin annonce une nouvelle collaboration avec la Fondation Genevoise de Désendettement qui viendra proposer ses services sur Plan-les-Ouates. Cette fondation est issue d'une autre grande fondation bien connue sur Genève. Une convention de partenariat sera signée le vendredi 16 octobre 2020, avec son Président, Me Bellanger. Les deux premières permanences sont prévues le 27 octobre 2020 et le 15 décembre 2020.

4.4 Atelier d'alimentation

M. Magnin annonce qu'en raison de la reprise de la pandémie, les repas ne pourront plus être élaborés au sein de l'Atelier d'alimentation destiné aux aînés. Ils seront suspendus pour les deux prochaines semaines, durant lesquelles des repas leur seront livrés, afin qu'ils puissent tout de même les prendre dans le cadre et dans l'esprit de cet Atelier.

4.5 En vacances dans mon quartier

M. Magnin informe que le projet *En vacances dans mon quartier*, du mois d'octobre 2020, prévoit un speed meeting entre les associations et les moniteurs qui ont été formés et qui sont en recherche d'emplois.

4.6 Pièce de théâtre 'Silence, on frappe'

M. Magnin annonce que la pièce de théâtre '*Silence, on frappe*', sur la thématique des violences domestiques, aura lieu à TemPL'Oz Arts, en collaboration avec le Service de l'action sociale, le 4 novembre 2020.

4.7 Parcours d'accueil pour les nouveaux habitants

M. Magnin annonce que le parcours d'accueil de cette année, pour tous les nouveaux habitants, est prévu le 14 novembre 2020. Les conseillers municipaux sont invités à y participer pour découvrir Plan-les-Ouates d'une autre façon.

4.8 Chasseurs de soif

M. Magnin informe que *Chasseurs de soif*, programme de prévention pour les jeunes, par les jeunes, a été légèrement modifié afin de pouvoir, dès maintenant, répondre aux différents groupes, notamment ceux qui se réunissent près de la piscine, sur l'esplanade de la salle de gymnastique et de la salle communale. Il s'agit d'aller à l'encontre de ces jeunes dont certains abusent d'alcool.

4.9 Saison culturelle 2020-2021

M. Magnin annonce que la saison culturelle 2020-2021 a débuté avec le spectacle '*Frankenstein*' qui a rencontré un beau succès, dans la salle Després, à La Julienne. Les prochains spectacles auront lieu les 15-16 et 23 octobre, ainsi que les 7 et 8 novembre 2020. Il invite les conseillers municipaux à consulter le programme sur le site internet et à s'intéresser notamment à '*La dame de la mer*' qui est une production de jeunes de la région.

4.10 La Rue du Jeu

M. Magnin informe que malgré le Covid-19 et les plans de protection, ainsi qu'une météo difficile, ce sont plus de 1'500 personnes qui ont participé à *La Rue du Jeu*. Vu les conditions, ce fut donc un succès au-delà de leurs espérances.

4.11 Les Mercredis du cinéma

M. Magnin annonce que les quatre soirées des *Mercredis du cinéma* sont prévues au mois de novembre, comme d'habitude. Les dates se trouvent sur le site internet.

4.12 Gérance du Café julienne

M. Magnin informe que la gérance du Café julienne a été attribuée. Cependant, comme il devient de coutume, l'obtention des autorisations prend du temps. Ils espéraient que les nouveaux gérants puissent prendre possession des lieux fin octobre 2020, mais cela se fera probablement plus tard. Ils se réjouissent que cette nouvelle société, montée pour l'occasion, puisse bientôt reprendre cette gérance.

4.13 Exposition *Ile Bleue*

M. Magnin annonce que l'exposition *Ile Bleue* qui est en cours a été inaugurée le 8 octobre 2020. Environ 35 personnes ont visité cette exposition qui est une médiation culturelle, avec des récits plus ou moins fantasmés d'habitants de Plan-les-Ouates.

4.14 Nouvelle commission du personnel

M. Magnin informe que l'élection des membres de la nouvelle commission du personnel a eu lieu récemment ; 11 candidats se sont présentés pour 11 places. Tous ont donc été élus et 4 nouvelles personnes ont rejoint cette commission.

4.15 Police municipale

M. Magnin annonce qu'un travail est actuellement fait sur la Police municipale, afin que celle-ci, qui doit faire face à des problématiques de blessures et d'absences, soit le plus efficace possible.

4.16 Télétravail

M. Magnin informe que la Commune a ouvert de façon la plus large possible, la possibilité pour les employés d'être en télétravail, avec un texte en délimitant le cadre. Ce texte a été élaboré par le Conseil administratif avec les responsables de Service et le secrétaire général, afin de pouvoir continuer, si besoin est, ce système de télétravail.

4.17 Situation Covid-19 dans le cadre de la petite enfance

M. Magnin explique qu'il n'y a actuellement pas de situation nécessitant un suivi particulier dans le cadre de la petite enfance. Ils sont très attentifs à ce qu'il se passe. Les collaborateurs/trices travaillent masqué/e/s toute la journée. Ils n'ont pas encore reçu les masques transparents et espèrent les recevoir bientôt. Il informe qu'un reportage est sorti dans le NZZ (Neue Zürcher Zeitung) sur ce qui s'est passé aux Serpentina, pour expliquer la situation et comment vivre avec la problématique du Covid-19.

4.18 Annulation de la visite de la société Piaget

M. Magnin informe que la visite de la société Piaget à laquelle 14 conseillers municipaux étaient inscrits (ce qui est un très bon retour) a dû être annulée. Le Conseil administratif a tout de suite rebondi en proposant la visite de HiFlow, qui est un nouvel espace de travail et de sous-travail, avec un côté artistique. Ce bâtiment innovant, qui accueille un certain nombre d'entreprises, a été inauguré très dernièrement et a aussi été l'occasion d'une visite lors de la journée des entreprises. Les conseillers municipaux intéressés pourront visiter cet espace sur les dates initialement prévues pour la visite de la société Piaget.

4.19 *Petit-déjeuner des nouvelles entreprises*

M. Magnin annonce qu'un *Petit-déjeuner des nouvelles entreprises* est prévu le 27 novembre 2020, en espérant que cela puisse avoir lieu.

4.20 *Journée des entreprises*

M. Magnin informe que la *Journée des entreprises* s'est très bien déroulée malgré les conditions. Le nombre de personnes dans la salle était limité à 100, sur inscription. Le matchmaking du matin a été un peu moins fréquenté. Les visites d'entreprises étaient complètes et la Commune a reçu énormément de remerciements pour avoir maintenu l'événement et avoir fait en sorte que les gens se rencontrent.

4.21 **Portes ouvertes sur l'horlogerie**

M. Magnin annonce qu'ils travaillent sur un projet de portes ouvertes sur l'horlogerie qui devrait avoir lieu en octobre 2021. Il leur en parle d'ores et déjà car tous les feux sont au vert suite aux contacts qu'ils ont eu avec les manufactures. Si tout n'est pas encore finalisé, ils espèrent aboutir avec ce projet.

4.22 **Groupement intercommunal du Sapay**

M. Magnin informe que les travaux avec Lancy concernant le bâtiment provisoire pour le groupement intercommunal du Sapay vont bon train. Un nouvel élément intervient ; le fait d'utiliser le sous-sol afin de prévoir d'ores et déjà un lieu d'accueil pour les 4-12 ans et d'anticiper une future Maison de quartier. Ce sera l'occasion de leur présenter très bientôt un projet en commission. D'autre part, la nouvelle convention avec Lancy, dans laquelle il n'y a plus de point à modifier concernant l'école et le Groupement du Sapay, devrait leur être retournée très prochainement par Lancy.

4.23 **Remerciements de M. De Rosa, Café de la Place**

M. Magnin annonce qu'ils ont reçu aujourd'hui une lettre de M. De Rosa, du restaurant Café de la Place, lequel remercie toutes les personnes qui ont permis à son établissement d'être rafraîchi et rénové. M. Magnin ne va donner lecture de ce courrier ce soir ; il en garde la primeur pour le mois prochain. M. De Rosa souhaitait cependant que ses remerciements soient transmis ce soir.

Le Président informe qu'un article est paru dans la presse à ce sujet.

M. Favre rejoint la séance à 20H15 (ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 21 personnes).

Avant de faire part de ses communications, **M. Rodriguez** leur transmet celles de Mme Monbaron.

4.24 **Terrains de pétanque et tables de ping-pong aux Cherpines**

M. Rodriguez annonce que la réalisation de trois pistes de pétanque, en libre accès, dans le cadre des aménagements extérieurs du tennis des Cherpines, ainsi que et la mise en place d'une table de ping-pong à proximité du parc Street Workout, auront lieu dans le courant du mois d'octobre 2020, pour une livraison prévue début ou mi-novembre 2020, en fonction des conditions climatiques. Ces aménagements répondent à des demandes de la population et viendront compléter les aménagements sportifs en libre accès.

4.25 **Sécurité**

Concernant la sécurité, **M. Rodriguez** informe qu'il y a eu 8 réquisitions en soirée pour du bruit provenant de la voie publique et des salles de location, 2 réquisitions liées à des produits stupéfiants, 3 réquisitions pour des conflits entre particuliers et de multiples contrôles liés à la circulation routière. En termes de cambriolages, ils en ont recensé 1 en septembre 2020, contre 13 à la même époque, en 2019. D'autre part, Caritas a rencontré quelques soucis au chemin de la Milice, avec la présence de jeunes qui laissaient, en soirée, l'endroit insalubre. Les patrouilles ont été renforcées pendant le mois écoulé.

4.26 Premier tour de l'appel à projets coopératives pour l'immeuble de l'îlot G du Rolliet

M. Rodriguez annonce que le lundi 5 octobre 2020, s'est tenu le premier tour de l'appel à projets coopératives pour l'immeuble de l'îlot G du Rolliet, aux Cherpines. Pour rappel, la Commune a lancé, en mai dernier, un appel à projets destiné à des coopératives qui auront la possibilité de construire 65 logements sur le périmètre du Rolliet, grâce à un droit de superficie octroyé par la Commune. Ce premier tour a permis à toutes les coopératives intéressées de déposer leur candidature, évaluée par un comité d'évaluation composé à la fois de politiques et de professionnels. Huit candidatures ont été déposées, d'excellente qualité, avec un réel bond en avant par rapport à l'appel à projets similaire lancé il y a deux ans déjà sur le quartier des Sciers. A l'issue d'une journée d'examen des dossiers et de discussions nourries, le comité d'évaluation a décidé de retenir quatre candidatures pour le second tour. Les quatre candidates retenues auront jusqu'au mois de février 2021 pour déposer un projet que le comité d'évaluation examinera en mars 2021.

A l'issue de ces communications, **M. Rodriguez** fait part de celles concernant son propre dicastère.

4.27 Réponse à la question posée par Mme Baillon lors du Conseil municipal du 22 septembre 2020 concernant la provenance des arbres de Noël qui arrivent dans la Commune, leur prix et leur coût au niveau de l'empreinte carbone

M. Rodriguez informe que les sapins de Noël provenaient, jusqu'à présent, de France, région Jura-Bourgogne et pour les sapins Nordmann, de Finlande ou du Danemark. Le prix pour 12 sapins en 2019 s'élevait à CHF 11'600.- et l'estimation de l'empreinte carbone était de 3,1 kg de CO²/an. En 2020, les sapins ont été commandés dans une pépinière de Sommentier, dans le canton de Fribourg. Tous les sujets sont produits en Suisse. Le montant total s'élève à CHF 11'685.-.

4.28 Réponse à la question posée par M. Kutner lors du Conseil municipal du 22 septembre 2020 concernant les branchages sur les chemins dans le Bois-du-Milly, après la tempête du mois d'août 2020

M. Rodriguez informe que tous les travaux pour évacuer l'ensemble des branchages qui pouvaient poser problème pour les promeneurs, dans le Bois-du-Milly, ont été effectués durant la semaine même où a eu lieu la tempête.

4.29 Prix des villes fleuries 2020

M. Rodriguez annonce que la commune de Plan-les-Ouates a reçu le 3^{ème} prix des villes fleuries 2020, dans la catégorie des villes de 10'000 à 15'000 habitants.

4.30 Passages piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates

M. Rodriguez informe que les passages piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates sont en cours de réalisation.

4.31 Projet de loi dit écrêtage

M. Rodriguez annonce que le Conseil administratif est en alerte face à un projet de loi dit d'écrêtage qui a été déposé au Grand Conseil et qui pourrait impacter la Commune à hauteur de CHF 3'800'000.- en termes de contribution concernant la facture sociale. Mais ce projet de loi a des implications beaucoup plus élargies, étant donné qu'il mettrait en péril la péréquation financière et notamment, par ce biais-là, la solidarité qui existe actuellement entre les communes.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à e)

a) Sociale et enfance du 24 septembre (annexes a)

Mme Ferri donne lecture de son rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Environnement et infrastructures du 28 septembre (annexe b)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Sécurité du 5 octobre (annexe c)

Mme De Mitri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Finances du 8 octobre (annexe d)

Mme Logean donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Culture du 12 octobre (annexe e)

M. Lenoir donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

6. CONSTITUTION D'UNE COMMISSION AD HOC NATURALISATIONS ET ELECTION DE SES MEMBRES

Le **Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la constitution d'une nouvelle commission Ad hoc Naturalisations.

Le Conseil municipal accepte par 21 voix pour et 1 refus, la constitution de cette nouvelle commission Ad hoc Naturalisations. Le nombre des votants est de 22 personnes, le Président prenant part au vote.

Le **Président** informe qu'il s'agit d'élire un membre par parti pour siéger au sein de cette nouvelle commission. Il annonce qu'ont été retenues les candidatures suivantes :

Pour le parti des Verts'libéraux	:	M.	Nicolas Lenoir
Pour le PLR	:	M.	Michel Favre
Pour le PDC	:	Mme	Isabelle Willimann
Pour le MCG	:	M.	Jérémy DUCREST
Pour le parti socialiste	:	Mme	Nathalie RUEGGER
Pour les Verts	:	M.	Marco Solari

Le **Président** demande ensuite aux conseillers municipaux de se prononcer sur ces candidatures.

Le Conseil municipal accepte d'élire les personnes précitées, en tant que membres de la nouvelle commission Ad hoc Naturalisations, par 20 voix pour et 2 abstentions.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 08-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 1'661'850.- en vue de financer la soulte relative à l'échange de catégories de droits à bâtir avec la Fondation Emma Kammacher (FEK) au sein du PLQ du Rolliet

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 08-2020 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 22 septembre 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances, qui a préavisé favorablement par 7 voix pour et 1 abstention, lors de sa séance du 8 octobre 2020.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 08-2020 R par 21 voix pour et 1 abstention. Le Président a pris part au vote.

b) D 13-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 260'000.- visant la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur l'enveloppe extérieure des bâtiments de la Mairie (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille Ecole), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates

Le **Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 13-2020 P (annexe 2). Celle-ci est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez explique qu'il s'agit d'une demande de crédit d'engagement pour le changement de la mise en passe des bâtiments communaux, avec pose de cylindres numériques. Ces changements ont déjà été entamés il y a plusieurs années. Actuellement, il existe dans les bâtiments communaux, trois types de mise en passe : mécanique, électronique (avec un système Siemens), notamment à la Mairie, ainsi que dans le bâtiment de liaison et numérique (avec un système Kaba). La présente demande vise à harmoniser l'ensemble de ces mises en passe pour compléter tous les bâtiments qui sont aujourd'hui encore avec une mise en passe mécanique, notamment la buvette des Cherpines, l'école du Pré-du-Camp, ainsi que l'ascenseur à l'Espace Vélodrome. Cette demande de CHF 260'000.- se compose, d'une part, de travaux d'installation de cylindres pour la mise en passe et de travaux de menuiserie dans certains bâtiments et d'autre part, de la modification de tout le système informatique qui permet de gérer au mieux l'ensemble de cette mise en passe numérique. Ce montant comprend : CHF 45'000.- de travaux pour la Mairie, CHF 83'000.- pour l'école du Pré-du-Camp, CHF 19'000.- pour l'ancienne buvette des Cherpines, CHF 9'700.- pour les travaux à réaliser à l'Espace Vélodrome pour l'ascenseur et CHF 76'000.- pour la mise à jour du logiciel et l'extension du matériel qu'ils sont obligés de faire étant donné que cela a été fait pour la dernière fois en 2014 et que tout ce matériel commence à être un peu désuet. A ces montants s'ajoute la TVA pour arriver à CHF 260'000.-.

Le **Président** annonce que le Bureau du 1^{er} octobre 2020 préconise un renvoi en commissions Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

En l'absence d'autres interventions, le **Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte par 21 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 13-2020 P en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

c) **D 14-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 45'000.- pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 06-2020 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez explique que cette passerelle était déjà envisagée il y a une vingtaine d'années, lors de la réalisation du PLQ Les Sciers. Cette dernière vise à rejoindre le quartier des Sciers, depuis le chemin de l'Essartage, au quartier de la Milice. Il s'agit d'un crédit d'étude. Auparavant, cette passerelle a été inscrite dans le cadre du Projet d'Agglomération 3 (PA3) qui permettait d'obtenir 30 % de financement cantonal. Suite aux études qui commencent à se faire par rapport au Projet d'Agglomération 4 (PA4) et sur conseil du Canton, la Commune a décidé d'inscrire cette passerelle dans le cadre de ce PA4, qui permet de recevoir 40 % de financement, cette fois-ci de la Confédération. Mais pour cela, tous les maîtres d'ouvrage doivent réaliser une étude identifiant le coût et identifiant également un avant-projet. Raison pour laquelle ce crédit d'étude de CHF 45'000.- qui permettra, in fine, à la Commune de réaliser la passerelle en ne dépensant que 30 % de son coût total, leur est proposé.

Le Président annonce que le Bureau du 1^{er} octobre 2020 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

Au vu de l'utilité de cette future passerelle et des financements que la Commune peut obtenir, **M. Dupraz** annonce que le PLR propose de voter cette délibération sur le siège, sachant que cela doit être fait assez rapidement et que le montant n'est pas trop important.

M. Tinguely informe que les Verts proposent également un vote sur le siège.

Le Président demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal accepte la proposition de voter cet objet sur le siège, par 20 voix pour et 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet donc cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 14-2020 P par 20 voix pour et 1 abstention.

d) **D 16-2020 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 59'550.- destiné à l'octroi d'une subvention extraordinaire au jardin d'enfants Les Abeilles à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 16-2020 P (annexe 4). Celle-ci est acceptée par 19 voix pour et 2 abstentions.

M. Magnin explique qu'il s'agit des effets conjugués du Covid et des pensions. Les pensions sont calculées par le RDU (Revenu Déterminant Unifié) et ces deux points amènent une baisse des recettes que la Commune a toujours compensé (pour le RDU évidemment et non pas pour le Covid-19 qui ne fait qu'amplifier la situation). Les diminutions des pensions qui ont déjà été constatées en 2019 se poursuivent en 2020 et par rapport au budget qui a pourtant été calculé avec une prévision de baisse, ce sont tout de même CHF 32'000.- qui manquent par rapport à ces RDU. Les pertes de recettes liées au Covid-19 sont dues, d'une part, au fait que l'institution a fermé et que la Commune a demandé à l'association de ne pas prendre de pension lorsque l'activité n'était pas assurée et d'autre part, au fait que certaines familles ont rompu le contrat, ayant trouvé une autre solution. Une date leur avait en effet été donnée, leur permettant de rompre le contrat sans frais. Au-delà de cette date, toute rupture de contrat se fera avec des frais. L'incidence du Covid-19 sur les comptes des Abeilles s'élève à environ CHF 27'000.-. L'association a fait une demande par rapport à une réduction des heures de travail, mais cette demande a été rejetée par l'Office cantonal de l'emploi, étant donné qu'il n'y a pas de risque immédiat de perte d'emplois. Selon leurs estimations, l'association n'assume pas un risque entrepreneurial de faillite parce qu'elle est largement subventionnée par une entité publique. Le recours a été fait, mais ce recours n'a pas abouti exactement pour les mêmes raisons. L'association, qui n'a donc aucun espoir d'obtenir des compensations de ce côté-là, s'est également tournée vers les indemnités pour pertes financières prévues par la Confédération. Or, pour bénéficier de cette aide, il faut assurer au moins 45 semaines de travail et Les Abeilles, qui sont ouvertes pendant les périodes scolaires, n'assurent que 40 semaines par années. Pour cette raison et les raisons évoquées par le Canton, l'association ne peut prétendre à l'indemnisation fédérale. La demande ne concerne que Les Abeilles, car la Commune a demandé au Serpentin, qui est soumis exactement à la même problématique, de puiser en premier lieu dans leurs réserves. En effet, la Commune autorise le Serpentin à constituer des réserves à hauteur de deux mois de salaires. Réserves qu'elle a toujours interdit aux Abeilles. Cette situation ne concerne pas les institutions municipales puisque ces pertes iront dans les comptes 2020 qui leur seront présentés en mars ou en avril 2021. Une délibération supplémentaire n'est donc pas nécessaire. M. Magnin relève encore qu'il y a, dans les comptes des Abeilles, un petit reliquat concernant l'engagement d'une aide qui ne s'est pas fait. En effet, une stagiaire a été engagée à la place de cette aide, ce qui compense très légèrement la perte. Pour conclure, il leur recommande le vote sur le siège, pour deux raisons ; d'une part parce qu'il y a urgence à assurer les salaires d'ici la fin de l'année et que si cet objet est renvoyé en commission pour un retour au mois de novembre 2020, les difficultés se poseront déjà pour les salaires de novembre. Et d'autre part, car il ne pourra pas leur apporter plus de complément d'informations en commissions, n'ayant pas d'autres arguments. Il tient à préciser que cette situation n'est pas du tout en lien avec les problématiques rencontrées il y a une dizaine d'années et qui ont été réglées depuis. Le problème est vraiment très factuel, lié au Covid-19 et aux pertes de pensions.

Le Président annonce que le Bureau du 1^{er} octobre 2020 préconise également un vote sur le siège et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal accepte la proposition de voter cet objet sur le siège par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 16-2020 P par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

B. Proposition

a) Pr 01-2020 P : Désignation des Présidents et Vice-présidents des bureaux de vote en 2021

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette proposition Pr 01-2020 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président annonce que le Bureau du 1^{er} octobre 2020 préconise un vote sur le siège. Il rappelle qu'il est demandé aux conseillers municipaux concernés par cette proposition, de se rendre auprès de Mme Melli à l'issue de cette séance, afin de signer les documents ad hoc.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, cette proposition Pr 01-2020 P par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

8. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motion

a) M 02-2020 P : Pour la réhabilitation des bâtiments sis route de Saint-Julien N° 137-139-141 (parcelles N° 2323 et 4544) à Plan-les-Ouates

M. Rochetin donne lecture de cette motion M 01-2020 P (annexe 6).

M. Gillet rejoint la séance à 20H55 (ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 22 personnes).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rochetin donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

Le Président annonce que le Bureau du 1^{er} octobre 2020 préconise un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers, ainsi qu'en commission Environnement et infrastructures.

M. Rochetin précise qu'il serait très intéressant que tous les groupes adhèrent à cette motion. Idéalement, une unanimité donnerait un signal fort de la Commune. Comme les magistrats ont pu le dire lors de la séance du Bureau, ils sont plutôt favorables à ce projet de motion. Celle-ci est présentée par son groupe, mais il propose de la renvoyer assez rapidement en commission, de la retravailler ensemble et de tous la signer pour montrer un signal fort auprès de la population.

M. Tinguely informe qu'un militant, au sein des Verts, leur a également proposé de faire quelque chose quant à ces bâtiments. Son groupe était donc en train de préparer un texte et c'est lorsqu'il a approché M. Gillet, du PDC, pour savoir s'ils étaient intéressés, que ce dernier lui a parlé de cette motion. Il ne peut donc que remercier le PDC pour cette initiative et évidemment que son groupe votera pour le renvoi de ce texte en commission. Ils pourront même y apporter quelques-unes des réflexions qu'ils ont menées de leur côté et qui étaient peut-être un peu plus coercitives. Il se réjouit de pouvoir en parler en commission et réjouit en tout cas que la commune de Plan-les-Ouates et surtout le Conseil municipal empoigne ce sujet.

M. Seydoux remercie le PDC d'activer ce sujet extrêmement sensible et important pour leur Commune. Le patrimoine est quelque chose d'extrêmement important et c'est aussi au PDC d'ouvrir cette motion aux autres partis. Obtenir un soutien si possible unanime du Conseil municipal et du Conseil administratif sur les sujets stratégiques de leur aménagement est essentiel. Placé où il est, il ne s'agit pas d'un immeuble anodin. Ceci dit, il les rend attentifs au fait que le propriétaire n'a pas besoin d'argent. Donc, s'il veut embêter la Commune, il peut le faire simplement. Raison pour laquelle il privilégierait, pour sa part, les discussions à l'amiable avec ce propriétaire, même si peut-être, il y a des coûts ou des arrangements à concevoir. Concernant l'immeuble qui abrite le barbier et la mosquée, il rappelle que le propriétaire s'était braqué sur des bêtes aménagements et avait alors décidé de vendre à quelqu'un d'autre. C'est pourquoi il les encourage à privilégier un accord à l'amiable. En ce moment, le projet lui semble assez mal emmanché du côté du propriétaire. Evidemment, si à terme ce dernier ne veut pas entrer en matière ou si ses conditions sont inacceptables, il faudra hausser le ton à ce moment-là. Pour sa part, il encourage le Conseil administratif à jouer de finesse sur ce dossier.

M. Magnin explique qu'ils ont eu des contacts avec le propriétaire durant cette législature. Les différents membres du Conseil administratif sont allés discuter avec lui, voir quelles étaient ses intentions. Or, ses intentions étant celles d'un promoteur, ils n'ont pas pu aboutir à une quelconque solution. Il est donc très heureux que le Conseil municipal (si cela pouvait être à l'unanimité, ce serait encore mieux) saisisse le Conseil administratif pour que celui-ci puisse aller encore plus loin dans les documents et dans les lois, en espérant pouvoir faire évoluer la situation. Sans gage de réussite, forcément, mais au moins de tout mettre en œuvre pour que cette centralité du village retrouve un aspect plus accueillant.

Mme Baillon remercie également le PDC de présenter cette motion. M. Tinguely a oublié que le parti socialiste avait également produit une motion qui ressemble beaucoup à celle-ci, avec moins de détails, mais un peu plus coercitive. Elle annonce donc que le parti socialiste abonde dans le même sens et est complètement d'accord à ce sujet.

M. Favre explique qu'il connaît bien ce dossier. Il rappelle les liens qu'il avait avec M. Pillon. Qu'il a toujours d'ailleurs, mais de manière de moins en moins régulière puisqu'il n'a plus de bureau dans son entreprise. Ce dossier, il le connaît bien parce que la maquette de la nouvelle construction était justement dans son bureau pendant des années. Les études, les contre-études, avec le Canton, avec la CMNS (Commission des Monuments, de la Nature et des Sites) et finalement avec le Tribunal Fédéral ont duré près de 10 ans. Ce dernier a refusé, pour des arguments qui leur semblaient vraiment dérisoires, un projet finalement intéressant qui aurait pu encore être amélioré. M. Favre regrette les paroles de M. Seydoux qui dit que M. Pillon n'a pas besoin d'argent. Ce n'est pas un argument qui doit servir ce dossier ou en tout cas l'éclairer. L'argent sert toujours à faire les choses bien, à investir pour faire des immeubles ou des appartements. Les vœux de M. Pillon étaient d'augmenter le nombre d'appartements de 12 à 21 ou 26 (il ne se souvient plus exactement). M. Pillon sera sûrement d'accord de renégocier, de voir la Commune, de rediscuter. Ce dernier a été très offusqué par le refus du Tribunal Fédéral, après avoir travaillé près de 10 ans sur ce projet. Ce n'est pas pour faire des millions, ni pour magouiller quoique ce soit. M. Pillon est très conscient que Plan-les-Ouates mérite mieux dans son entrée. M. Favre les conjure de rencontrer M. Pillon en toute sérénité. Ce dernier a des idées et il est ouvert. Ceci dit et pour conclure, M. Favre annonce qu'il ne prendra plus la parole à ce sujet pendant toutes les discussions qui s'en suivront pour ne pas prêter un bon accord entre la Commune et cet habitant de Plan-les-Ouates.

A l'issue de ces échanges, en l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette motion en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 02-2020 P, déposée par le PDC, en commission Aménagement et nouveaux quartiers, ainsi qu'en commission Environnement et infrastructures, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Favre annonce qu'il demandera à l'un de ses collègues du groupe PLR de le remplacer lors de la commission Aménagement.

Vu l'intérêt commun de tous, **M. Rochetin** estime qu'il serait intéressant que les présidents des commissions Aménagement et Environnement convoquent les commissaires ensemble et prévoient une commission conjointe sur le sujet.

Mme Saas, Présidente de la commission Aménagement et nouveaux quartiers estime que cela est une très bonne idée.

(Ndlr : M. Epenoy, Président de la commission Environnement et infrastructures étant absent ce soir, les présidents se mettront d'accord ultérieurement sur une éventuelle commission conjointe).

9. QUESTIONS

9.1 Voyage du Conseil municipal

M. Lenoir demande des explications sur la situation et l'évolution du litige quant à l'annulation du voyage du Conseil municipal.

Sans refaire tout l'historique **M. Magnin** explique que l'organisation du voyage du Conseil municipal est généralement prise en charge par le Président du Conseil municipal, en lien avec l'administration et le Service financier pour le paiement. Une agence de voyage, qui se trouve sur Plan-les-Ouates, a été mandatée et l'argent pour la totalité du voyage a été versé. Trop tôt par rapport à ce qui est prévu en termes de versement d'arrhes. Ensuite, le voyage a été annulé dans les délais, bien avant le risque de pénalités. Or depuis, il y a effectivement des discussions avec l'agence de voyage, afin qu'elle restitue l'argent qui a été versé en avance, comme contractuellement prévu. C'est là qu'il a commencé à y avoir conflit. L'agence a remboursé une partie et non pas la totalité prévue contractuellement sur ce voyage. Au-delà des discussions et des arrangements bilatéraux, il s'agit à présent de déterminer (sur la base des documents qui sont fournis ou pas par l'agence) le montant que cette dernière a déjà investi, pour ce voyage, auprès des mandataires sur place. A ce jour, des avocats mandatés par la Commune et par l'agence, cherchent à déterminer la réalité des chiffres et espèrent trouver un arrangement. Ne suivant pas lui-même directement ce dossier, M. Rodriguez étant là depuis le 1^{er} juin 2020 et Mme Monbaron étant absente, M. Magnin suggère qu'il soit répondu plus en détail à cette question lors du prochain Conseil municipal.

M. Tinguely fait remarquer qu'ils ont déjà eu des problèmes avec cette agence de voyage. Cela date d'il y a quelques années et il avait été décidé, à l'époque, qu'ils ne passeraient plus par l'agence de voyage de Plan-les-Ouates. Même si c'est en effet celle de la Commune et qu'il est logique qu'ils investissent sur la Commune. Mais manifestement, cette agence de voyage dysfonctionne régulièrement. Il constate donc que les leçons du passé n'ont pas été retenues. Peut-être que ce sera bon pour l'avenir.

9.2 Installation de plexiglas entre les places des conseillers municipaux dans la salle du Conseil

M. Solari demande ce qui a guidé le choix (financièrement gourmand lui semble-t-il) de poser des plexiglas qui les sépare et qui les mettent dans des bocalux, alors qu'un simple calcul du coût

des masques réutilisables qu'ils reçoivent au sein du Département de l'Instruction Publique et qui sont conformes aux normes de la Task force Covid-19 de la Confédération, l'amène à un chiffre 15 fois inférieur. Sauf s'ils souhaitent rentabiliser ces plexiglas sur 10 ans, ce que, personnellement, il ne souhaite pas.

M. Magnin lui répond que la décision n'est pas celle du Conseil administratif, mais du Bureau du Conseil municipal. Les conseillers administratifs ne sont que des exécutants.

Le Président explique que le Bureau a effectivement préféré les plexiglas aux masques, par 4 voix pour et 2 refus. Il précise que ces plexiglas sont en PET recyclé et qu'il y a tout de même un effort d'écologie dans cet ouvrage.

Mme Rüegger se réjouit de cette question, parce qu'effectivement, en tant que membre du Bureau et représentante du parti socialiste de Plan-les-Ouates, elle était d'avis, à l'instar de M. Solari, qu'ils auraient dû essayer d'abord avec les masques. Et ce pour des questions de coût. Il faut savoir que le montant articulé au Bureau était de CHF 5'600.-.

M. Seydoux informe que les Verts'libéraux ont adopté la même position que Mme Rüegger ; ils se sont également prononcés pour le masque. Ils étaient deux à être contre ; le Bureau a donc voté pour le plexiglas.

Mme Özazman remercie le Bureau de cette décision car elle trouve insensé de parler avec des masques, en étant bâillonnés. Elle y est complètement réfractaire.

Avant de venir à cette séance, **M. Favre** a écouté le téléjournal où un expert de la Task force est venu expliquer que les masques actuellement en circulation depuis quelques mois sont vraiment mauvais, inefficaces, voire dangereux et que la situation va être reprise en mains par les experts suisses. Pour sa part, cette configuration, avec les plexiglas, lui plaît.

9.3 Constructions sur le chemin des Verjus

M. Rochetin fait savoir que quelques maisons se construisent actuellement sur le chemin des Verjus, au niveau du chemin des Cherpines, sur le territoire d'Onex. Des camions-bennes circulent donc actuellement dans ce quartier. Certes, il est conscient que l'accès à ce chantier n'est pas pratique, sur le chemin des Verjus, mais le souci est que l'accès pour ces camions-bennes se fait apparemment par le chemin de la Mère-Voie. Il aimerait s'assurer que la commune de Plan-les-Ouates en a été informée et qu'elle est d'accord avec cela. Le fait que ces véhicules doivent passer devant l'école Ella Maillard, même si celle-ci est fréquentée par de jeunes adultes, n'est pas très heureux. De plus, ce chemin n'est pas très large et surtout, ces camions salissent la route et roulent un peu trop rapidement.

M. Rodriguez le remercie pour cette information. Il prend bonne note de cette question et demandera aux Services s'ils ont été conviés au rendez-vous de chantier qui permet d'identifier les itinéraires des véhicules.

9.4 Fiches techniques pour acheter de manière durable

Mme Rüegger informe qu'ils ont eu connaissance, au sein du Bureau, du fait que le Service de l'environnement avait établi, il y a quelques années, des fiches techniques pour acheter de manière durable. Que ce soit aussi bien pour les apéritifs organisés par la Commune, pour les buffets, etc, que pour la consommation interne. Elle demande ce qu'il en est aujourd'hui car elle a l'impression que ces fiches ne sont pas vraiment appliquées.

M. Rodriguez lui répond qu'il va faire un état des lieux de l'ensemble des préconisations par rapport à ces directives qui avaient été émises par le Conseil administratif. en son temps, pour voir ce qu'il en est et si jamais, apporter les modifications nécessaires.

10. DIVERS

10.1 Accueil des enfants IEF (Instruction En Famille) dans l'espace de La julienne

Mme Soulier tenait à remercier la commune de Plan-les-Ouates d'accueillir leurs enfants IEF dans l'espace de La julienne pendant la journée, lorsque les autres enfants sont à l'école. A la demande du Président, elle précise que les enfants IEF sont des enfants scolarisés à domicile et qu'ils sont actuellement 150 familles à le faire sur le canton de Genève.

10.2 Irrespect des mesures sanitaires face au Covid-19

M. Haas fait savoir qu'il a eu la malheureuse surprise de voir, durant ces dernières semaines et ces derniers mois, que certains conseillers et conseillères municipaux ne respectaient pas les diverses mesures sanitaires lors des séances du Conseil municipal et des commissions. Principalement en ce qui concerne le port du masque, la désinfection des mains et surtout la distance physique. Il tient à le dire qu'il a aussi pu le voir ce soir. Loin de lui l'idée de prendre une figure paternaliste et de leur dire ce qu'ils ont le droit de faire ou non ; ils sont libres de faire ce qu'ils veulent dans leur sphère privée. Mais il trouve totalement irrespectueux de ne pas respecter ces règles dans le cadre qui est le leur, dans ces enceintes. Principalement pour les employés et employées communaux qui mettent tout en place, afin que ces règles soient respectées. Donc, si cela peut être fait dans les prochaines séances, principalement les séances de commissions, il leur en serait reconnaissant.

10.3 Musique municipale de Plan-les-Ouates

M. Favre rappelle que M. Magnin avait évoqué lors de la dernière la séance, les difficultés que traversait la Musique municipale de Plan-les-Ouates avec la démission brutale de son Président, suite à un conflit de personnes entre le Directeur de l'école de Musique et lui-même et cela en séance de comité. L'Affaire a été rapidement reprise par le nouveau comité mis en place au cours d'une assemblée générale extraordinaire tenue il n'y a pas longtemps. Les protagonistes ont pu s'expliquer, pas forcément jusqu'au bout, mais le problème est réglé. La nouvelle Présidente, Mme Marie-Charlotte Lueber, très sympathique, est membre depuis longtemps de la Musique municipale. M. Favre a préconisé que les deux protagonistes de ce conflit, M. Musy et M. Bévant, se réunissent. Peut-être en présence d'un ancien Président d'honneur, par exemple, pour faire un petit repas ensemble et discuter. Cela est en tractation et il espère que tout va se mettre en place pour le bien de la Musique et de la Commune.

10.4 Résolution intercommunale pour une meilleure qualité et une plus grande quantité d'eau dans l'Aire

Mme Saas informe que lors de la dernière commission intercommunale, un projet de motion pour une plus grande quantité et une meilleure qualité de l'eau dans l'Aire leur a été présentée. Ce projet de motion est devenu un projet de résolution. L'idée est de faire de cette résolution, une résolution intercommunale, afin que les communes concernées ou intéressées puissent la voter au mois de novembre 2020. Cette résolution sera donc envoyée au Bureau du Conseil municipal de Plan-les-Ouates pour que celui-ci s'en saisisse lors de sa prochaine séance et voir quel accueil le Conseil municipal de Plan-les-Ouates va faire à cette résolution.

10.5 Bureau de vote du dimanche 25 septembre 2020

M. Tinguely informe qu'il a été heureux d'être Président, en compagnie de Michel Favre, du Bureau de vote du dimanche 25 septembre dernier, à Plan-les-Ouates. Ils ont eu la chance de compter 323 personnes venues voter à l'urne. Il ne sait pas si cela est un record, mais il y a eu 60 % de participation à Plan-les-Ouates au niveau du corps électoral, ce qui est un très bon score. 6 % des gens se sont déplacés pour voter à l'urne ; ils ont défilé non-stop. M. Tinguely tient à

remercier les Services de la Commune qui avaient mis en place un excellent système de cheminement avec des masques et du gel désinfectant à disposition à l'entrée. Tout s'est très bien passé dans le plus pur respect des normes OFSP.

M. Magnin le remercie de ce message. Les félicitations et remerciements seront transmis aux Services.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21H25 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 7 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire
Sylvain DUPRAZ

Le Président
Pierre TORRI

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sociale et enfance du 24 septembre**
- b) **Environnement et infrastructures du 28 septembre**
- c) **Sécurité du 5 octobre**
- d) **Finances du 8 octobre**
- e) **Culture du 12 octobre**

Annexe 1)

D 08-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 1'661'850.- en vue de financer la soulte relative à l'échange de catégories de droits à bâtir avec la Fondation Emma Kammacher (FEK) au sein du PLQ du Rolliet.

Annexe 2)

D 13-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 260'000.- visant la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur l'enveloppe extérieure des bâtiments de la Mairie (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille Ecole), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates.

Annexe 3)

D 14-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 45'000.- pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute entre le quartier des Sciens et le centre du village de Plan-les-Ouates.

Annexe 4)

D 16-2020 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 59'550.- destiné à l'octroi d'une subvention extraordinaire au jardin d'enfants Les Abeilles à Plan-les-Ouates.

Annexe 5)

1. Pr 01-2020 P : Désignation des Présidents et Vice-présidents des bureaux de vote en 2021.

Annexe 6)

M 02-2020 P : Pour la réhabilitation des bâtiments sis route de Saint-Julien N° 137-139-141 (parcelles N° 2323 et 4544) à Plan-les-Ouates.

Annexe 7

Questions du public

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal, séance du 13 octobre 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE ET ENFANCE
--

Mairie – Salle des Commissions
Date et heure : séance du jeudi 24 septembre 2020 20h00

Approbation des procès-verbaux des séances des 18 juin (*conjointe avec Environnement et infrastructures et Finances*) et 27 août 2020

Le PV de la séance du 18 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.
Le PV de la séance du 27 août sera approuvé ultérieurement.

Délibération D 11-2020 : Traitement du budget 2021 - Petite enfance

Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité des présents le budget de la petite enfance.

Délibération D 11-2020 : Traitement du budget 2021 - Service de l'action sociale et de la jeunesse

Trois amendements sont proposés :

1. Fase, animations quartier Sciers, maintenir le montant de 44'400.00 mais revoir la nature de son affectation.

Les membres de la commission acceptent cet amendement par 6 oui et 3 non.

2. Japlo Budget proposition à 44'500.00, au lieu de 42'105.00

Les membres de la commission acceptent cet amendement à l'unanimité.

3. Augmenter le montant de Pool Bénévolat de 2'300.00 à 5'000.00

Les membres de la commission acceptent cet amendement à l'unanimité.

Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité le budget de l'action sociale et de la jeunesse, sous réserve des amendements proposés.

Suite à la présentation du budget par le magistrat, les commissaires préconisent et préavisent favorablement une modification budgétaire visant l'intégration, dès septembre 2021, d'un poste de travailleur social communautaire à 60% pour le quartier des Sciers.

Choix de la thématique pour l'octroi des subventions Coopération 2021-2022

Le thème choisi est la Micro-économie (de) et l'emploi

Comptes	Désignation	Budget	Amendement
3420.800.36310.603	FASe Animation de quartier des SCIERS	44'400	Maintenir le montant, mais trouver une imputation budgétaire qui ne limite pas son utilisation à la FASE. Actuellement, le projet est en cours entre Lancy, Plan-les-Ouates et la FASE.
3420.430.36360.100	Subventions ordinaires aux société (JAPLO)	42'105	44 500 (nouveau montant)
5790.100.31300.864	Pool bénévole	2'300	5'000 (nouveau montant)
	ETP		Poste TS communautaire jeunesse-nouveau quartiers 0.6 de Sept-Déc 2021. À mettre au budget 2021 pour débat

La rapporteuse : **Romy Ferri**
octobre 2020

**RAPPORT DE LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES**

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 28 septembre 2020 à 20h00

1. Délibération D 11 – 2020 : Traitement du budget 2021

Présentation détaillée du budget 2021 par le magistrat en charge des Finances.

Il présente les budgets détaillés des deux services en présence de leur responsable.

Le budget global pour le Service Construction et Aménagement (SCA) et le Service Environnement et Espaces Verts (SEE) se monte à CHF 7'401'700.-, correspondant à une augmentation de +9,86% par rapport au budget 2020. 58% de ce montant est attribué au SCA et 39% pour le SEE.

Pour le SCA, le magistrat décrit cet exercice comme budget plancher. Concernant le personnel, le SCA compte 25,85 Emplois Temps Plein (ETP), soit une stabilité depuis le 1^{er} janvier 2019. Il souligne également que le projet de budget 2021 intègre l'arrivée de la crèche Zinzolin aux Sciers.

Un amendement de CHF 46'000.- pour le bâtiment Skylab sera amené au Conseil municipal.

Pour le SEE, une présentation détaillée similaire du budget est faite. Les ETP de ce service sont de 24,9. Le montant total du budget du service est quant à lui de CHF 3'026'600.-. L'augmentation du budget s'explique notamment par les postes des déchets, ainsi que pour la réfection des fontaines, celle des Aviateurs et celle devant la Mairie.

Les commissaires posent quelques questions et préavisent favorablement et à l'unanimité cette délibération.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
28 septembre 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Mardi 5 octobre 2020 à 19h30

1. Election du Président, vice-président et rapporteur de la commission

Sont élu-e-s : Pierre Torri, Président, Glenna Baillon, Vice-présidente et Anita De Mitri, Rapporteuse.

2. Délibération D11-2020 : traitement du budget 2021

Budget du SDIS (Service Défense Incendie et Secours) :

Monsieur Christ nous informe que :

- Monsieur Michael Panchaud le remplacera pour représenter le SDIS
- le nouveau véhicule entrera en fonction au sein de la compagnie au mois de mars prochain
- l'effectif actuel est de 47 personnes (dont 2 femmes)
- le budget du SDIS reste constant d'année en année s'il n'y a pas d'achat particulier.

Monsieur Christ remercie la commune de Plan-les-Ouates.

La commission préavise favorablement et à l'unanimité le budget du SDIS.

Budget communication

Monsieur Christophe Zutter nous rappelle que les comptes communication sont regroupés au sein de l'administration générale (SAG), les budgets communication doivent cependant être présentés avec les budgets des projets/services, par les services dans les commissions thématiques. Depuis 2016, les services ont davantage recours aux médias électroniques.

Monsieur Zutter explique que l'augmentation du budget concerne des projets ponctuels, non-récurrents.

Différentes questions s'ensuivent par les commissaires. La commission préavise favorablement les amendements de communication demandés par le service, excepté celui relatif à la promotion des activités de Champ-Ravy (CHF 2'000.--) pour lequel la commission attend une réponse (ligne 0220.300.31010.000).

La commission préavise favorablement et à l'unanimité le budget communication.

Budget ORPC :

Mme Monbaron déclare que les magistrats en charge de l'ORPC se sont réunis et se sont accordés sur les montants mis dans les comptes de chaque commune.

Le budget de l'ORPC augmentera en 2022 avec l'arrivée des nouveaux habitants. Diverses questions s'ensuivent.

La commission préavise favorablement le budget ORPC, par 8 oui et 1 abstention.

Budget sécurité

Mme Monbaron annonce que l'augmentation notable est due notamment à la Fondation des Parkings et au Service des contraventions. Elle présente donc un projet détaillé pour se séparer de la Fondation des Parkings.

Les avantages et les inconvénients des deux modes de gestion sont mis en avant.

Une discussion s'ensuit et la commission préavise favorablement et à l'unanimité un amendement pour stopper le contrat avec la Fondation des Parkings et l'engagement à terme de contrôleurs de stationnement par la Commune de Plan-les-Ouates.

La commission préavise favorablement le budget sécurité, par 8 oui et 1 abstention.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020

Le procès-verbal est approuvé par 2 oui et 7 abstentions.

La rapporteuse: Anita De Mitri, le 5 octobre 2020

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 13 octobre 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 8 octobre 2020 – 18h00

3. Délibération D 08-2020 : Crédit d'engagement de 1'661'850 F en vue de financer la soulte relative à l'échange de catégories de droits à bâtir avec la Fondation Emma Kammacher (FEK) au sein du PLQ du Rolliet.

Après une courte présentation, cette délibération est préavisée favorablement par 7 pour et 1 abstention.

4. Communications du Conseil administratif

Le Conseiller administratif informe du projet de loi dit de « l'écrétage » et explique que cela impliquerait la Commune à hauteur de 3.8M et que cela mettra en péril la solidarité intercommunale à cause de l'impact que cela aurait sur les péréquations.

Marion LOGEAN, rapporteuse

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 13 octobre 2020

Rapport de la commission Culture

Date et heure : 12 octobre 2020 - 20h00

Lieu : salle des commissions

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 août dernier

Le procès-verbal accepté à l'unanimité.

2. Traitement du budget 2021 : Délibération D 11-2020

Une présentation du budget 2021 est faite par le magistrat et les co-responsables du service.

Un amendement de Fr 10'000.- est demandé pour le projet extraordinaire des Médiévales de Compesières, qui a été présenté tout dernièrement.

L'amendement est préavisé favorablement à l'unanimité par la commission.

La délibération D 11-2020 concernant la partie culture est préavisée favorablement à l'unanimité par la commission.

3. Communications du Conseil administratif

Concernant les projets :

- Projet extraordinaire « Les Médiévales de Compesières » les 18 et 19 septembre 2021, dans le cadre du 750^e anniversaire de Compesières
- Des précisions sur le projet des illuminations de Noël en collaboration avec des artistes.

Concernant les Bilans :

- Bilan de l'été. Beaucoup plus de manifestations organisées suite au Covid pour les personnes restantes à Plan-les-Ouates, avec un bon taux de fréquentation.
- Bilan de la Saison culturelle 2019-2020, arrêt brutal des activités en mars.

Des nouvelles de La Julienne avec les manifestations à venir.

La rue du jeu a été une réussite malgré la situation sanitaire et la météo, 1500 personnes ont fréquenté la manifestations sur les deux jours.

4. Les Divers :

- La boîte à sel a annulé toutes ses représentations.
- La nouvelle convention pour Plein-les-Watts est prête à être signée
- La Musique municipale a changé de présidence.

Le rapporteur Nicolas Lenoir.



Conseil municipal

Annexe 1)

Législature 2020-2025
Délibération **D 08-2020**
Séance du 13 octobre 2020

DELIBERATION

Crédit d'engagement de 1 661 850 F en vue de financer la soulte relative à l'échange de catégories de droits à bâtir avec la Fondation Emma Kammacher (FEK) au sein du PLQ du Rolliet

Vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu l'adoption du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018,

vu le règlement du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » déterminant la répartition des droits à bâtir dans le périmètre,

vu la possession par la Commune de 27.3% des droits à bâtir logements dans le périmètre PLQ dit du « Rolliet », soit environ 29'000m²,

vu la possession par la Fondation de droit public Emma Kammacher (FEK) de 5'539m² de droits à bâtir logements issus de la cession par l'Etat du morceau de parcelle de l'école de commerce Aimée Stitelmann intégré dans le périmètre du PLQ Rolliet,

vu l'article 4a, alinéas 1 et 2 de la LGZD, qui répartit les catégories de logements entre un tiers à minima pour des LUP, dont la moitié en LUP HBM, un tiers à minima pour du ZDLoc et un tiers maximum au libre choix du propriétaire ainsi que 20% de l'opération en logements PPE,

vu les statuts de la Fondation Emma Kammacher lui imposant de ne réaliser que des logements LUP-HBM,

vu la volonté de la Commune et de la Fondation Emma Kammacher d'échanger 3'693m² de droits à bâtir de catégories LUP/LGL de la commune de Plan-les-Ouates contre les droits à bâtir de catégorie ZDLoc et libre-choix de la Fondation moyennant une soulte d'un montant de Fr. 1'661'850.-,

vu le projet de convention d'échange de catégories de logements entre la Fondation Emma Kammacher et la Commune du 21 août 2020 inscrivant les conditions de l'échange,

vu l'exposé des motifs EM 08-2020 de septembre 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui et 1 abstention

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer la convention d'échange des catégories de droits à bâtir logement entre la Commune et la Fondation Emma Kammacher au sein du PLQ du Rolliet.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 661 850 F destiné à couvrir le montant de la soulte résultant de cet échange.
3. De comptabiliser la dépense prévue sous le point 2 directement à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des immeubles qui sera présenté ultérieurement.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tous les actes administratifs nécessaires à cette opération.

SCA/PHZ/YG/ #89'527 – SF/PL – 13.10.2020

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 260 000 F visant la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur l'enveloppe extérieure des bâtiments de la Mairie (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille-Ecole), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates

Vu l'objectif de sécuriser l'accès aux bâtiments communaux par la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur les portes d'accès principales (enveloppe extérieure des bâtiments),

vu la volonté de finaliser le remplacement de la mise en passe mécanique existante des bâtiments du patrimoine administratif communal par une mise en passe numérique,

vu les bâtiments restant à équiper par une mise en passe numérique qui sont : l'ensemble « Mairie » (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille Ecole), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome,

vu l'exposé des motifs EM 13-2020, d'octobre 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur l'enveloppe extérieure des bâtiments de la Mairie (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille-Ecole), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 260 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 260 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 172 000 F pour les travaux au moyen de 10 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2022.
5. D'amortir le montant net prévu de 88 000F pour les logiciels et licences au moyen de 5 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2022.

SCA/AF/phz/#49'478 – SF/PL – octobre 2020



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 14-2020**
 Séance du 13 octobre 2020

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 45 000 F pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates

Vu le Projet d'agglomération 3 adopté par les autorités du Grand Genève le 8 décembre 2016 et notamment la mesure Be 3 40-14 relative à la réalisation d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute, entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates,

vu le Plan Directeur Communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009 et notamment sa fiche de mesure n°22 relative aux axes de mobilités douces,

vu le Plan Localisé de Quartier de la Milice N°28'790 adopté par le Conseil d'Etat le 26 mai 1999,

vu le Plan Directeur de Quartier « La Chapelle/Les Sciers » N° 29'298 adopté par le Conseil municipal le 24 avril 2007 et par le Conseil d'Etat le 27 juin 2007,

vu le Plan Localisé de Quartier des Sciers N°29'783 adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu la décision du Grand Conseil du 2 avril 2019 refusant l'entrée en matière sur le PL 12'183 relatif à l'étude des liaisons Genève-Sud, dites L1-L2 conduisant de fait à l'abandon de la réalisation de ces infrastructures et son corollaire, la demi-jonction autoroutière de Lancy-Sud,

vu la volonté de connecter par les mobilités douces le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates en s'affranchissant de la césure que constitue l'autoroute de contournement,

vu l'exposé des motifs EM 14-2020, d'octobre 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « e » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui et 1 abstention

1. D'accepter de réaliser l'étude d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute, entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 45 000 F, destiné à réaliser cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 45 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/YG/phz/# 90'523 – SF/PL – 13.10.2020



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 16-2020**
Séance du 13 octobre 2020

DELIBERATION

relative à un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 59 550 F destiné à l'octroi d'une subvention extraordinaire au jardin d'enfants Les Abeilles à Plan-les-Ouates

Vu la diminution des recettes de pensions, résultant des revenus déterminants unifiés des familles,

vu les pertes en recettes liées à l'interruption de la prestation en raison du COVID-19,

vu la volonté de la commune de soutenir et pérenniser ses institutions de la petite enfance,

vu l'exposé des motifs EM 16-2020, d'octobre 2020, comprenant les explications détaillées relatives à cette demande,

vu l'information communiquée en commission Sociale et enfance du 24 septembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 59 550 F destiné à l'octroi d'une subvention extraordinaire au jardin d'enfants Les Abeilles.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2020, sur le compte 54.36.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SAG - SPE/CCV – SF/PL – 13.10.2020 #91201



Conseil municipal

Annexe 5)

Législature 2020-2025
Proposition Pr 01-2020
Séance du 13 octobre 2020

PROPOSITION

Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2021

Considérant :

- Le courrier de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 27 août 2020, demandant aux communes de procéder à la désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2021 ;
- la volonté pratiquée jusqu'ici à Plan-les-Ouates de demander aux partis et groupes politiques représentés au Conseil municipal de désigner les Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote ;
- conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

de désigner les personnes suivantes en vue de présider les Bureaux de vote en 2021 :

7 mars 2021 - Votation populaire

Président-e : Romy Ferri
Suppléant-e : Luis Brunschweiler

Vice-président-e : Barthélémy Von Haller
Suppléant-e : Pierre Torri

13 juin 2021 – Votation populaire

Président-e : Jérémy Ducrest
Suppléant-e : Roberto Di Giorgio

Vice-président-e : Evelyne Chenux
Suppléant-e : Laurent Seydoux

26 septembre 2021 – Votation populaire

Président-e : Nicolas Lenoir
Suppléant-e : Michal Godyn

Vice-président-e : Nathalie Ruegger
Suppléant-e : Glenna Baillon

28 novembre 2021 – Votation populaire

Président-e : Glenna Baillon
Suppléant-e : Nathalie Ruegger

Vice-président-e : Bahram Rezai
Suppléant-e : Vincent Casares

SAG-pmel – 13.10.2020 # 90252



**Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal**

Séance du 13 octobre 2020
M 02-2020 P

PROJET DE MOTION

**Pour la réhabilitation des bâtiments sis route de Saint-Julien N° 137-139-141
(parcelles N° 2323 et 4544) à Plan-les-Ouates**

Considérant :

L'emplacement central des 2 immeubles suscités.

Les immeubles se trouvent dans la zone 4B protégée (village de Plan-les-Ouates).

Les immeubles font partie d'un ensemble intéressant selon une étude demandée par le Service des monuments et Sites en juin 2011 (étude faite par Mme Cecilia Maurice de Silva, Historienne de l'Art).

Vu que les bâtiments

N° 137 a la valeur 3 (intéressant)

N° 139 a la valeur 4+ (bien intégré-volume substance)

N° 141 a la valeur 4+ (bien intégré-volume substance) selon le recensement architectural.

La belle qualité des immeubles aux alentours.

Vu l'intérêt des jeunes de notre commune pour ce patrimoine historique.

La venue régulière de voyageurs professionnels venant à l'Hôtel des Horlogers lors de leurs visites professionnelles ; à la ZIPLA par exemple.

La fréquentation régulière par des badauds étant des habitants et des personnes de passage.

Les arrêts de bus se situant en face des immeubles.

La demande et les besoins d'appartements des habitants de Plan-les-Ouates.

Le besoin d'animation supplémentaire sur la Route de St Julien.

Le mauvais état de ces bâtiments depuis maintenant de nombreuses années.

Suite au refus du projet déposé (Demande d'autorisation de construire DD104166/1 et demande d'autorisation de démolir M6556/1) en mars 2011 par le propriétaire, aucune suite n'a été donnée de sa part, aucun nouveau projet n'a été proposé.

Ces immeubles sont restés en l'état sans d'autres propositions, projets ou plans de mise en conformité.

Le fait que Monsieur Pillon Christophe possède ces bâtiments doit lui donner obligation de les entretenir.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. Prendre les mesures nécessaires afin de préserver ces bâtiments.
2. Trouver un terrain d'entente avec le propriétaire des lieux afin qu'il prenne ses responsabilités.
3. S'il n'y a pas de terrain d'entente lors de rencontres et discussions, utiliser les moyens légaux (voir les liens sur les règlements à ce sujet), pour que le propriétaire des bâtiments présente un projet de réfection dans un délai acceptable. Pour ce faire, utiliser les lois dont il pourrait se servir.
4. Faute de quoi, présenter un projet permettant à la commune d'acquérir ces immeubles.

Projets possiblement envisageables :

- a. appartements en étage avec arcades en rez-de-chaussée
- b. utilisation de ces espaces en vue d'y prévoir la maison de l'environnement
- c. utilisation de ces espaces en vue d'y prévoir un service de l'administration communale

Rappel Historique :

- Une demande de démolition d'immeuble de logement (M6556/1) et une demande d'autorisation de construire (DD104166/1) pour un ensemble d'immeubles ont été déposées en mars 2011.
- La commune est défavorable pour ce projet en mai 2011.
- La Commission des Monuments, de la Nature et des Sites (CMNS) donne un préavis avec une demande de compléments en juin 2011 et commande une analyse historique et architecturale pour ces trois bâtiments.
- La CMNS émet un préavis défavorable, après l'étude fournie par l'historienne de l'Art Mme Cécilia Maurice de Silva en septembre 2012.
- La commune est favorable après les changements pour ce projet en septembre 2012.
- L'Office de l'autorisation de construire (OAC) refuse finalement les deux demandes en novembre 2013.
- Le propriétaire fait recours sur ces décisions en décembre 2013, mai 2014 (tribunal administratif) et novembre 2015 (tribunal fédéral).
- La décision d'OAC ne change pas et le refus est confirmé le juillet 2016.

Pour le PDC : Anita De Mitri, Vincent Gillet, Véronique Özazman, Philippe Rochetin, Barbara Soulier, Isabelle Willimann.

Exposé des motifs :

Les bâtiments concernés sont situés au centre de Plan-les-Ouates. Ils sont à la vue de toutes les personnes extérieures à la Commune fréquentant cette route.

En effet, celle-ci est fréquentée journalièrement par des pendulaires, par des voyageurs commerciaux se rendant à la ZIPLO. Il n'est pas acceptable de laisser cette image négative au milieu des autres bâtiments qui sont eux, entretenus d'une bonne manière. Comme cela est dit dans les considérants, il est dommageable et anormal qu'ils restent en l'état et inoccupés depuis plusieurs années. Le propriétaire se doit d'entretenir ses bâtiments afin qu'ils se fondent dans l'architecture de la route de St Julien et qu'ils ne donnent pas cette impression de laisser-aller. De plus, chacun sachant que des appartements supplémentaires sur la Commune sont nécessaires, il devrait par une réfection complète être mis en demeure de palier à cette situation négative en offrant des logements. De même que pour le rez-de-chaussée des bâtiments, il pourrait aussi y être prévu des commerces vu l'attractivité de cette route et par conséquent cette partie de la commune de Plan-les-Ouates.

Il n'est plus acceptable que cette situation perdure.

Cette impression de laisser-aller est souvent soulignée par certains habitants sensibles à l'évolution positive de la Commune.

Ils tiennent à ce que cette route soit agréable dans sa totalité.

Les questions environnementales visuelles pour le bien-être des habitants de la Commune sont un sujet important.

En effet, la Commune s'applique dans ce sens ; il n'est pas acceptable qu'un propriétaire privé puisse ne pas suivre ce mouvement.

Il serait judicieux d'utiliser un bâtiment à rénover ou même à reconstruire, ce qui éviterait d'étendre les zones à bâtir. Il s'agit, dans un premier temps, d'épuiser les réserves mobilisables lors de l'établissement des projets de transformation ou de reconstruction.

En référence, 3 DOCUMENTS :

1er document

<https://we.tl/t-5SluBDITrc>

2ème document 4157-477 F(1)

Document 4157-477_F (1) document complet page 57 – article 20

Dénoyautage en vue de réaliser des logements – 2^e paragraphe.

Office fédéral des questions conjoncturelles PI-BAT Entretien et rénovation des constructions, bâtiments

Document 4157-477_F(1) document complet page 161-162 –

8. obligation de construire

article 8.1 nature et fonction

article 8.2 obligations de transformation partielle

article 8.3 Obligation d'édifier des installations communautaires

Document 4157-477_F(1) document complet page 161-162

encadré de la page 162

3ème document

SITE OFFICIEL DE L'ETAT DE GENEVE

https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_l5_20.html

Législation genevoise

Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR).

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
Conseil municipal

Séance du 13 octobre 2020

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 13 OCTOBRE 2020**

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Torri, Président du Conseil municipal**, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC

Remplacement de l'écriteau indiquant le chemin de la Fauconnerie

M. Michel Rossier, habitant du chemin de la Fauconnerie, leur rappelle que l'écriteau indiquant le nom du chemin n'a toujours pas été remplacé. Il a disparu depuis plus d'un an, les habitants l'ont déjà rappelé plus d'une fois à la Commune qui leur a répondu que cela serait bientôt fait, ce qui n'est toujours pas le cas après plus d'un an.

M. Rodriguez lui répond que le nécessaire sera fait.